

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
2018- 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL



STRATEGIE ET PLAN D'ACTION

VERSION Septembre 2018

Modifiée suite Avis MRae - Mars 2019

Avec le soutien de l'ADEME Occitanie



SOMMAIRE

1	Cadre règlementaire : du contexte aux enjeux.....	3
1.1	Contexte règlementaire	3
1.2	Contexte régional	5
1.3	Le positionnement de la CC Piémont Cévenol	7
2	Cadre d'élaboration du PCAET	9
2.1	Cadre méthodologique règlementaire.....	9
2.2	Le pilotage du PCAET.....	10
2.3	Le calendrier de mise en œuvre du PCAET.....	11
3	Synthèse des enjeux énergie climat.....	13
3.1	Emissions atmosphériques.....	13
3.2	La situation énergétique du territoire.....	15
3.3	Développement des Energie renouvelables.....	16
3.4	Les enjeux environnementaux	16
4	Mobilisation des partenaires , des agents et des élus	19
4.1	Concertation interne	19
4.2	Concertation avec les partenaires du territoire	19
4.3	Communication	20
5	Elaboration de la stratégie.....	22
5.1	Le cadre de réflexion	22
5.2	Objectifs ajustés au territoire.....	24
6	Structuration du plan d'action du PCAET.....	31
6.1	La sobriété énergétique du patrimoine bâti	33
6.2	La mobilité durable.....	34
6.3	La production d'énergie renouvelable locale.....	36
6.4	L'exemplarité de l'administration	37
6.5	Sensibilisation et dynamique de territoire.....	38
6.6	Zéro Déchets, zéro gaspillage.....	39
6.7	L'adaptation au changement climatique.....	40
7	Une démarche d'amélioration continue.....	42
7.1	Suivi et évaluation partagée.....	42
8	Les Fiches actions du PCAET	44
9	Table des figures	45

1 CADRE REGLEMENTAIRE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète, fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelle). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12000 ans), est d'environ 5°C.

Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XXème siècle) permettent d'estimer à environ 0,85°C l'élévation de la température moyenne planétaire entre 1880 et 2012. De plus, selon les projections les plus récentes¹, le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 5.5°C d'ici à la fin du XXIème siècle. Seul le scénario le plus optimiste, impliquant de fortes réduction des GES à l'échelle mondiale, permettrait de maintenir la hausse de la température en dessous des + 2° C

Cet enjeu est fortement corrélé à la combustion des énergies fossiles qui participe à plus de 80% aux rejets de Gaz à Effet de Serre (GES) mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires, via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques, se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

1.1 Contexte réglementaire

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Elaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux). En 2005, la France renforce son engagement en inscrivant dans la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de **75%** ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du paquet climat énergie ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% l'efficacité énergétique,
- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%)

¹ 5eme rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), Sept 2013



En 2007, la France s'engage dans le Grenelle de l'environnement qui aboutira à la loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) les y contraint dans certains domaines. Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- La création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans ce domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (*Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011*)
- La rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (*décret n°2011-687 du 17 juin 2011*)
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de GES au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (*Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011*)

Récemment, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant, le 17 août 2015, la **loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

Cette loi constitue la pierre angulaire de la stratégie française de lutte contre le changement climatique, et réaffirme 6 grands objectifs :

- Réduire de **40 %** des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de **30 %** la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

De plus, elle renforce le rôle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en tant qu'animateur territorial de la politique énergie air climat. Eux seuls sont maintenant soumis à la **réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial** (d'ici 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de plus de 20 000 habitants).

Le **décret n°2016-849 relatif au plan climat air énergie territorial** paru le du 28 juin 2016 définit le champ couvert par le PCAET et précise son contenu, ses modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour.

1.2 Contexte régional

1.2.1 SRCAE Languedoc Roussillon

Le SRCAE est un document stratégique prospectif qui sert de cadre stratégique à l'Etat, aux collectivités territoriales, au monde économique et à la société civile afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Adopté le 19 avril 2013, le SCRAE de la Région Languedoc Roussillon est articulé autour de **12 orientations** qui articulent la stratégie d'action territoriale. Les domaines d'actions sont :

- Préserver les ressources et milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique
- Promouvoir un urbanisme durable intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air
- Renforcer les alternatives à la voiture individuelle pour le transport des personnes
- Favoriser le report modal vers la mer, le rail et le fluvial pour le transport de marchandises
- Adapter les bâtiments aux enjeux énergétiques et climatiques de demain
- Développer les énergies renouvelables en tenant compte de l'environnement et des territoires
- La transition climatique et énergétique : une opportunité pour la compétitivité des entreprises et des territoires
- Préserver la santé de la population et lutter contre la précarité énergétique
- Favoriser la mobilisation citoyenne face aux enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air
- Vers une exemplarité de l'État et des collectivités territoriales
- Développer la recherche et l'innovation dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie
- Animer, communiquer et informer pour une prise de conscience collective et partagée

Ces orientations décrivent les leviers qu'entend actionner la Région pour attendre les objectifs qu'elle s'est fixée à l'horizon 2020 et 2050 :

	Horizon 2020	Horizon 2050
Consommation d'énergie	-9%	-44%
Production d'énergies renouvelables	+34%	+65%
Emissions de GES	-34%	-64%
Emissions de NOx	-44%	-
Emissions de PM_{2,5}	-24%	-
Emissions de Benzène	-75%	-
Emissions de COV	-31%	-

Tableau 1 : Synthèse du scénario d'objectifs régionaux présenté dans le projet de SCRAE

Le PCAET de la Communauté de commune du Piémont Cévenol doit être compatible avec les objectifs du SRCAE de la Région Languedoc Roussillon puis du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET, instauré par la loi NOTRe et obligatoire pour les nouvelles régions, a pour objectifs de fusionner notamment les SRCAE, les PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets), les SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) et les SRI (Schéma Régional Intermodalité) du territoire.

1.2.2 REPOS Occitanie

La loi NOTRe a renforcé les compétences des Région et leurs rôles de chef de file, notamment sur les enjeux énergie Climat. Elle prévoit également l'intégration et la mise en cohérence des différents schémas sectoriels régionaux (dont le SRCAE et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique) dans un schéma de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2050) : le SRADDET.

Dès fin 2016, la Région Occitanie s'est fixée comme ambition de **devenir la première région à énergie positive européenne à l'horizon 2050.**

La stratégie baptisée REPOS (pour « Région à Energie POSitive ») vise la division par deux la consommation d'énergie par habitant et une production d'énergies renouvelables trois fois supérieure

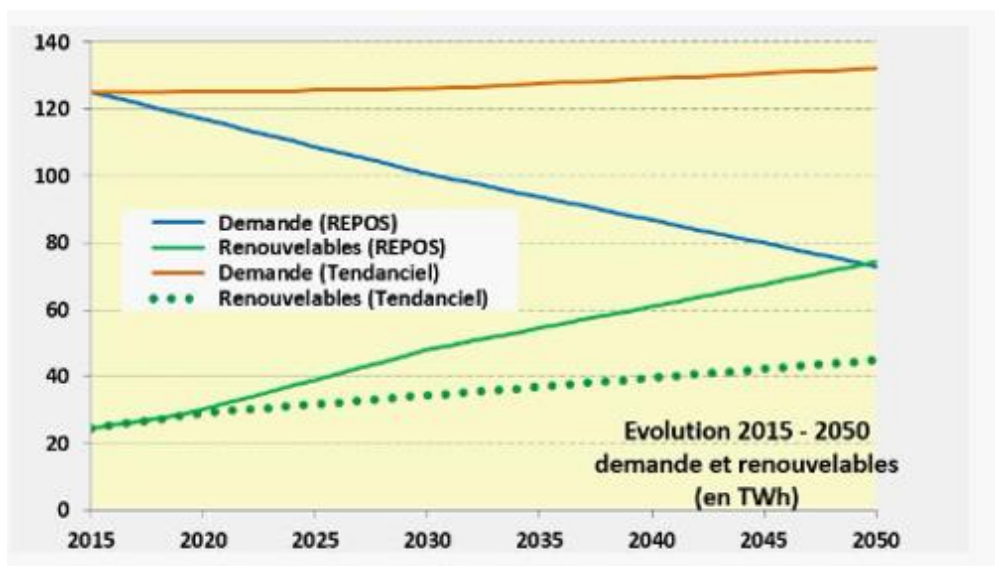
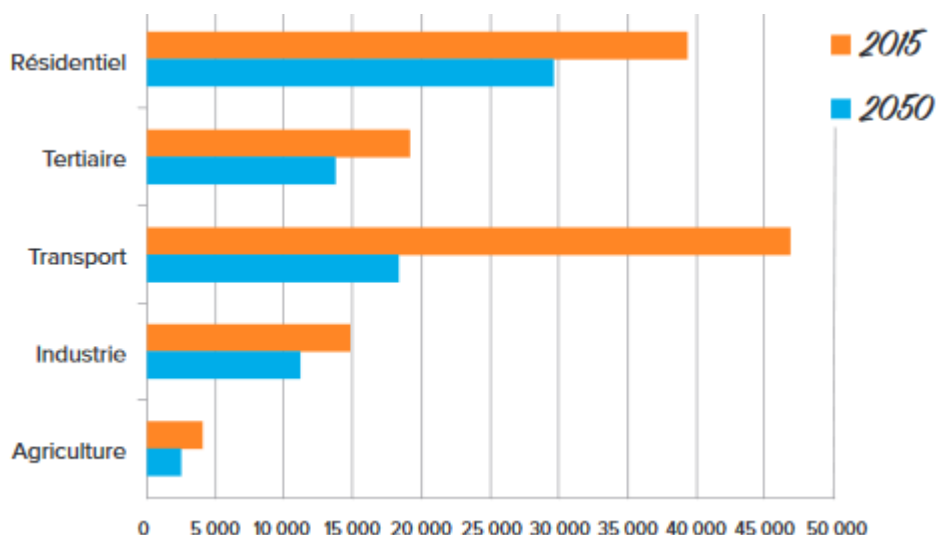


Figure 1 : Scénario d'évolution de la demande et production d'énergie d'ici 2050, source DREAL Occitanie

Les premiers scénarios établis durant l'année 2017 ont permis de décliner cette ambition sur une approche sectorielle :



	Evolution 2015-2021	Evolution 2015-2026	Evolution 2015-2030	Evolution 2015-2050
Résidentiel	-9%	-16%	-23%	-39%
Tertiaire	-7%	-14%	-20%	-42%
Industrie et agriculture	-14%	-18%	-22%	-40%
Transport	-11%	-21%	-31%	-68%
Total	-10%	-18%	-25%	-51%

Figure 2 : Objectifs de consommations d'énergie (en GWh) en 2050, source Scénario REPOS

Concernant la production d'énergie, la Région entend passer de 25.9 TWh à 53 TWh d'ici 2030 puis 84.7 TWh d'ici 2050.

La région met essentiellement le curseur sur l'éolien (30% de la production en 2050), le photovoltaïque (24%) et le bois énergie (17%).

1.3 Le positionnement de la Communauté de communes du Piémont Cévenol

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2013, suite à la fusion de trois intercommunalités, la Communauté de communes du Piémont Cévenol a régulièrement porté des actions en matière de transition énergétique : dans les domaines de la gestion des déchets, de la mobilité, du tourisme, de l'économie, de la gestion des espaces verts, etc.

Les communes du territoire ont souvent été associées à ces actions. Elles ont également porté des actions propres à leur domaine de compétence, comme en matière d'éclairage public, de biodiversité, et sur leur patrimoine, en engageant des travaux de rénovation énergétique.

L'appel à manifestation d'intérêt « territoire à énergie positive pour la croissance verte » a été l'occasion d'apporter davantage de lisibilité et de cohérence à ces actions. Il a permis d'ancrer cet engagement dans une démarche durable, partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

En 2016, la communauté de communes a bénéficié de l'accompagnement de l'ADEME pour décliner **l'outil Climat Pratic**. Cette première étape lui a permis d'engager une première réflexion en interne sur la diffusion et la déclinaison des enjeux énergie climat dans la politique du territoire.

Une première feuille de route a ainsi pu être élaborée par le comité de pilotage, avec l'appui des services et d'un réseau de partenaires dynamiques. Les premières actions identifiées « transition énergétique » portées par l'intercommunalité ont vu le jour :

- Déploiement de la visioconférence dans les services
- Sensibilisation des habitants via les animations avec l'Espace info Energie d'Ales
- Défi des familles à Energie Positive
- Distribution d'éco mousseurs pour l'ensemble des bâtiments et équipements communaux et intercommunaux (opération de valorisation des CEE)

La même année, elle a été lauréate de la démarche **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** (TEPCV), ce qui a notamment permis de programmer la mise en œuvre des actions suivantes :

- Achat de 3 véhicules électriques pour les services de l'intercommunalité
- Remplacement de 2 bennes de collecte des déchets par des bennes hydrides et déploiement d'un système de géolocalisation pour l'ensemble des véhicules de collecte
- Déploiement de composteurs collectifs
- Labélisation des crèches Ecolo Crèches
- Formation des agents à l'éco conduite

Ces démarches ont permis à l'intercommunalité d'engager rapidement de premières actions très concrètes et de mettre en place une dynamique autour des enjeux énergie climat, au sein des services, avec les élus et plus généralement au sein du territoire.

2 CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET

2.1 Cadre méthodologique règlementaire

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » d'une collectivité sur son territoire.

Conformément aux attentes du législateur, la démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- ❖ Un diagnostic réalisé sur le territoire et portant sur :
 - ✓ Les émissions territoriales de gaz à effet
 - ✓ Une analyse des consommations énergétiques du territoire
 - ✓ La présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie
 - ✓ Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
 - ✓ Une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone (CO₂)
 - ✓ Un état de la production des énergies renouvelables
 - ✓ Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme...);
- ❖ La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des **objectifs sectoriels chiffrés** portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique
- ❖ Un **programme d'actions** qui « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés
- ❖ Un dispositif de suivi et d'évaluation

La loi du 17 Aout 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'Air au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol n'est, à ce jour, pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le volet Air sera donc progressivement étoffé au cours de la mise en œuvre du programme.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité **tous les 6 ans**. La révision tous les 3 ans du bilan de gaz à effet de serre tel que prévu par la loi constituera une étape intermédiaire d'actualisation du Plan Climat.

2.2 Le pilotage du PCAET

Pour l'élaboration de son PCAET, la Communauté de communes Piémont Cévenol a mis en place une gouvernance et un pilotage selon un schéma très classique pour ce type de démarche :

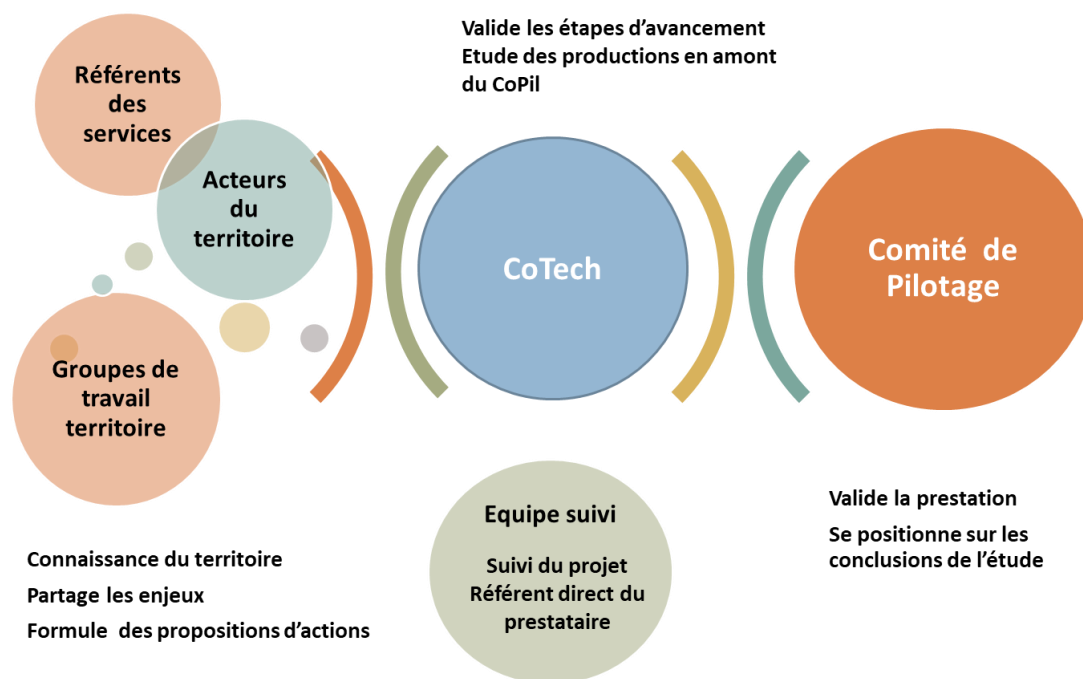


Figure 3: Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET

Ces instances sont composées comme suit :

1. Composition du Comité de pilotage du Piémont Cévenol :

❖ Elus :

- Président de la Communauté de commune, M. CRUVEILLER Fabien
- Vice-président en charge du PCAET, M. ROUDIL Joël
- Vices présidents de la collectivité en charge de :
 - o Eau et assainissement, OLIVIERI Bruno
 - o Tourisme/Patrimoine, DREVON Nicolas
 - o Communication, CAUVIN Bernard
 - o Développement économique, DUMAZERT Sabine
 - o Enfance, LAURENT Stéphanie
 - o Sports, MARTIN Laurent
 - o Accessibilité, bâtiments, espaces verts, Jeunesse, CASTANON Philippe
 - o GEMAPI, DAUTHEVILLE Jacques
 - o Emploi, Formation, Insertion, JEAN Lionel
 - o Culture/Lecture publique, MOH Cyril
 - o Aménagement de l'espace CATHALA Serge

- ❖ Chargé de mission PCAET : M. Laurent CAILLET, Directeur du Pôle Aménagement du Territoire et Transition Energétique

2. Composition du Comité Technique :

Le comité technique a été constitué des partenaires techniques et financiers de la démarche.

- M. ROUDIL Joël, Vice-président en charge du PCAET,
- M. Laurent CAILLET, Directeur du Pôle Aménagement du Territoire et Transition Energétique
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer_DDTM 30 représentée par
 - o M. Gery FONTAINE, Chef de service SSB
 - o M. Christian THIVOLLE, Chef d'unité, SATC/ADD
- L'ADEME
 - o Mme Christiane CHARTIER, Ingénieur

2.3 Le calendrier de mise en œuvre du PCAET

L'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est déroulée de novembre 2016 à Septembre 2018

Phase 1 : Diagnostic

- Bilan GES interne
- Profil territoire climat air énergie
- Etat initial de l'Environnement

Phase 2 : Stratégie

- Partage du diagnostic et émergence des orientations
- Objectifs stratégiques et opérationnels

Phase 3 : Plan d'actions

- Faisabilité et cohérence
- Fiches actions
- Outils de suivi et d'évaluation



=> Mise en œuvre du Plan Climat 2018-2023

Le PCAET s'est construit en trois temps :

1. La première phase vise à construire une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du **Profil Climat Air Energie**

Ce profil porte sur les 2 volets d'un PCAET :

- o Interne : Un bilan des émissions de GES générées par le patrimoine et les activités de la communauté de communes a été réalisé afin d'identifier les principaux postes d'émissions, avec la finalité de réduire l'impact carbone.
 - o Territoire il s'agit d'analyser les caractéristiques du territoire en matière de consommation d'énergies, de production d'énergies renouvelables et d'émissions de Gaz à effet de Serre. Les constats permettent d'identifier les enjeux climatiques et énergétiques spécifiques auxquels le territoire doit répondre.
2. La seconde phase consiste à organiser la **concertation avec les acteurs** et les partenaires du territoire. Cette étape a permis de rassembler des propositions/idées d'action pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire et de mobiliser les services internes comme les multiples partenaires territoriaux
 3. La dernière phase consiste à élaborer le **1^{er} programme d'actions pluriannuel et chiffré**. Les différentes actions déjà engagées ou en cours sont articulées et mises en cohérence avec les propositions de la concertation qui auront été retenues par le comité de pilotage. Un cadre stratégique est défini et décliné en actions concrètes analysées au regard de critères stratégiques et de faisabilité technique, financière, organisationnelle

Le premier plan d'actions vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir.

3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉNERGIE CLIMAT

Le profil Air Énergie Climat a fait l'objet de 4 études :

- Le Bilan Carbone® Patrimoine et Services pour le volet interne
- Le Profil Énergie Air Climat
- L'étude de potentiel de développement d'énergie renouvelable
- Les enjeux environnementaux du territoire face au changement climatique

Ces rapports sont joints en annexe.

3.1 Emissions atmosphériques

3.1.1 Gaz à Effet de Serre du territoire

Les émissions de GES sur le territoire de la communauté de communes correspondent à **77 300 tCO₂e**, soit 3.7 tCO₂e/ habitant.

Ce ratio est inférieur à celui constaté sur le département (5.1 tCO₂e/an/hab.) et sur la Région (4.6 tCO₂e/an/hab.).

Elles sont essentiellement liées à l'usage d'énergie d'origine fossile. Ainsi, les principaux émetteurs sont à 37% le secteur du transport routier (lié à la combustion de carburant) et à 23% le secteur du bâti (essentiellement lié à l'usage de fioul et de gaz pour le chauffage).

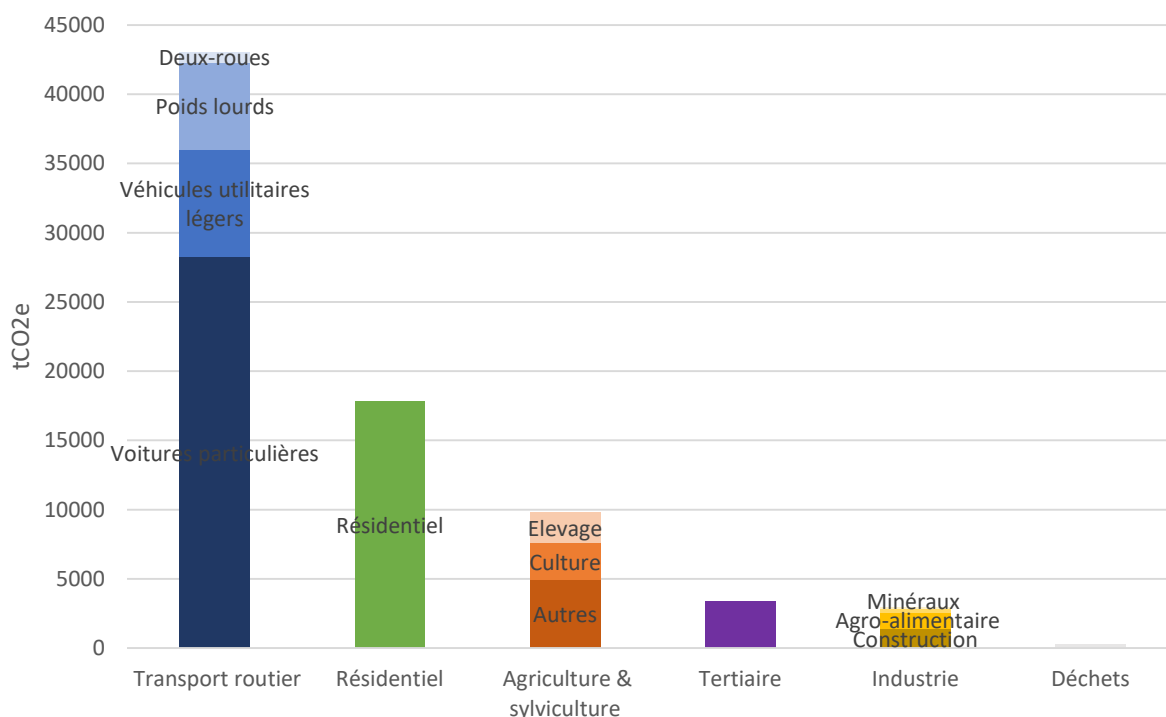


Figure 4 : Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la CCPC, par secteur d'activités, et par source d'énergie, en %, en 2012. Source : ATMO Occitanie

Au regard de l'organisation du territoire, la **voiture individuelle** est un mode de transport quasi incontournable. Cependant, il existe des solutions alternatives pour réduire l'usage de la voiture thermique individuelle (covoiturage, autopstop, déploiement de bornes électriques, etc.) voire repenser la mobilité du territoire (aménagement piétons et cyclables, développement du numérique, etc.)

De même la limitation de l'usage des énergies fossiles dans **le bâti** passera à la fois par les comportements de chacun, la rénovation du bâti, mais aussi par l'intégration des énergies renouvelables (bois-énergie individuel, solaire thermique et géothermie).

A noter également que les **espaces forestiers** (51% de la superficie totale du territoire) constituent un puit à carbone naturel qu'il faut pouvoir préserver. Cela passera notamment par l'entretien et la gestion durable de ces milieux.

3.1.2 Zoom sur les émissions GES patrimoine et services

En 2016, la Communauté de communes du Piémont Cévenol a émis 2 835 tCO₂e soit 23 tCO₂e /agent.

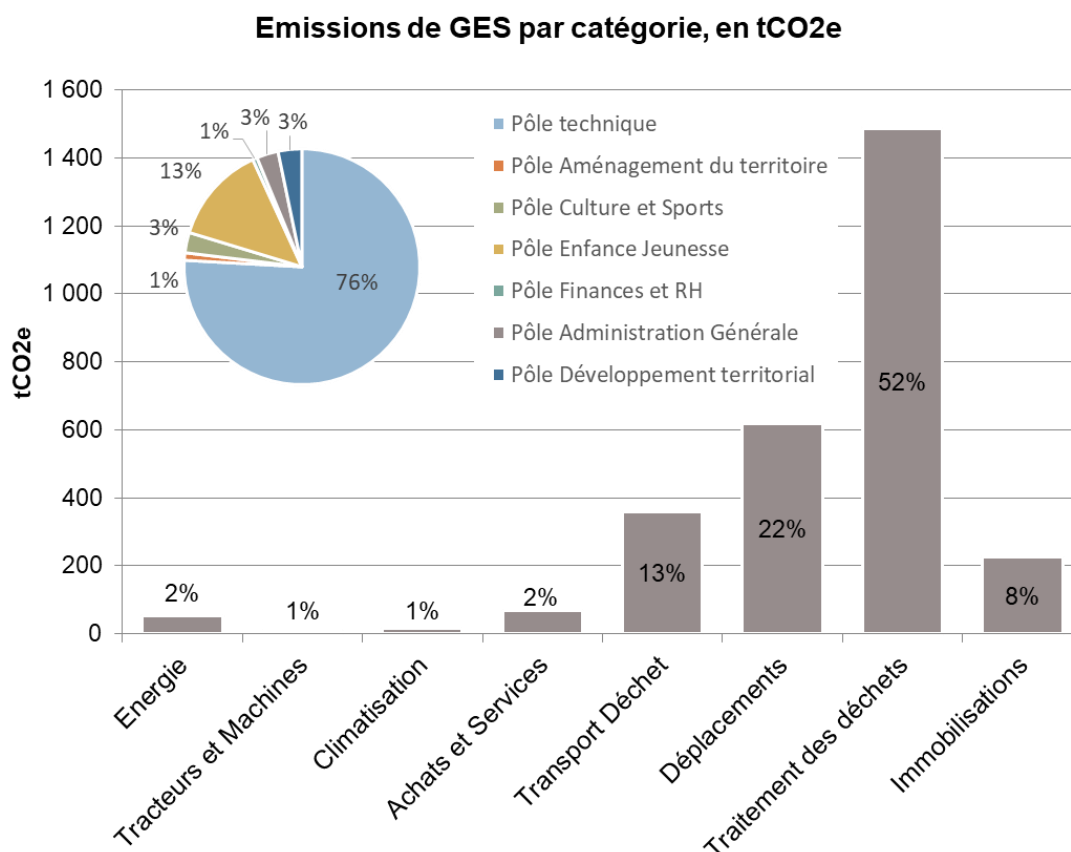


Figure 5 Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre de la CCPC par poste, en tCO₂e. Source : Bilan Carbone® CCPC, 2017

83% des émissions internes sont associées à la compétence de collecte et de traitement des déchets du territoire. Le choix de camions de collecte plus sobres en énergie, l'optimisation de l'organisation de la collecte, l'extension des consignes de tri, le déploiement de composteurs sur le territoire sont autant d'alternatives pour réduire les émissions de GES liées à cette compétence.

De manière parallèle, la prévention des déchets contribue à limiter la production de déchets à la source. La première économie étant le déchet que l'on ne produit pas.

3.1.3 Polluants atmosphériques

Un diagnostic spécifique au territoire a été réalisé par ATMO Occitanie. Il a permis d'une part de disposer des estimations d'émissions par polluants à l'échelle communale ainsi que de cartes d'exposition des populations aux concentrations de ces polluants.

Les principaux polluants émis sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol sont :

- Les oxydes d'azote NOx (250 tonnes par an) dont 68 % sont émis par les transports routiers. Les zones les plus exposées en termes de concentration sont les abords des axes routiers.
- Les particules en suspension PM 10 et PM2.5 (135 tonnes par an) principalement émises par le transport routier (31% des PM 10) et le secteur résidentiel comme le chauffage au bois (53% des PM 2.5)
- Les Composés Organiques Volatiles (190 tonnes par an) provenant en grande majorité du transport routier et du secteur résidentiel.

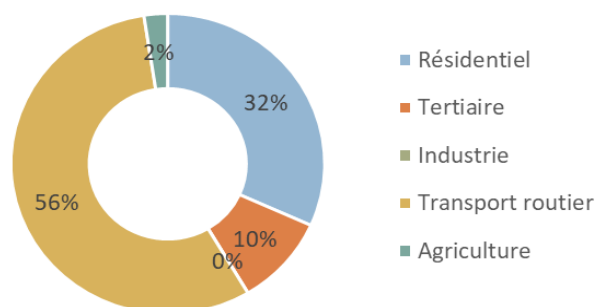
De plus, l'ensemble de la population de la Communauté de communes du Piémont Cévenol réside dans une zone où les **concentrations d'ozone dépassent la valeur cible** pour la protection de la santé humaine, notamment lors de périodes estivales.

Le territoire du Piémont Cévenol présente un enjeu limité sur cette thématique. La question de la **qualité de l'Air** est abordée de manière transversale en lien notamment avec l'orientation vers une mobilité décarbonée et l'incitation au renouvellement des équipements de bois énergie, notamment.

3.2 La situation énergétique du territoire

En 2014, le territoire du Piémont Cévenol a consommé **479 GWh**. Le secteur du transport routier est prépondérant suivi par le secteur résidentiel (32%).

La consommation de ces deux secteurs est en constante augmentation au niveau régional (+40% dans le résidentiel entre 1990 et 2008 et +10% pour le secteur du transport entre 1990 et 2008)



Source : Observatoire Régional de l'Energie d'Occitanie

Le territoire est très dépendant des produits d'énergie fossiles (carburants, fioul et Gaz naturel) qui représentent plus de **70% de l'énergie consommée**.

La maîtrise de la demande en énergie est primordiale puisqu'elle touche directement au pouvoir d'achat des résidents de Piémont Cévenol. Cela passe notamment par la sobriété énergétique du bâti (public et privé) et l'évolution de la mobilité au sein du territoire.

3.3 Développement des Energie Renouvelables (EnR)

Le territoire produit environ **42 GWh** d'EnR, **soit 8.8%** de ce qu'il consomme. Cette production est essentiellement assurée par l'utilisation de bois énergie comme source de chauffage principal dans le résidentiel.

La production locale d'énergie est essentielle dans une démarche de PCAET pour répondre aux enjeux de consommation, notamment dans le bâti.

De plus, le territoire dispose de potentialités fortes pour assurer le déploiement d'une **filière de bois** énergie locale ainsi que la filière solaire (solaire thermique et photovoltaïque sur toiture notamment) grâce à un ensoleillement remarquable.

A noter que la Région Occitanie a pour ambition de devenir la 1^{ère} région d'Europe à énergie positive à l'horizon 2050. Cela signifie notamment une couverture en énergie renouvelable permettant de répondre aux besoins énergétiques des habitants et des secteurs économiques.

3.4 Les enjeux environnementaux

3.4.1 Vulnérabilité climatique du territoire

Depuis une trentaine d'année ; un réchauffement est observé sur l'ensemble des implantations géographiques de l'ancienne région Languedoc-Roussillon (Carcassonne, Mont Aigoual, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Sète, Perpignan). Ce phénomène est plus marqué au printemps et en été avec des hausses de température moyenne de 1,2 à 1,4°C.

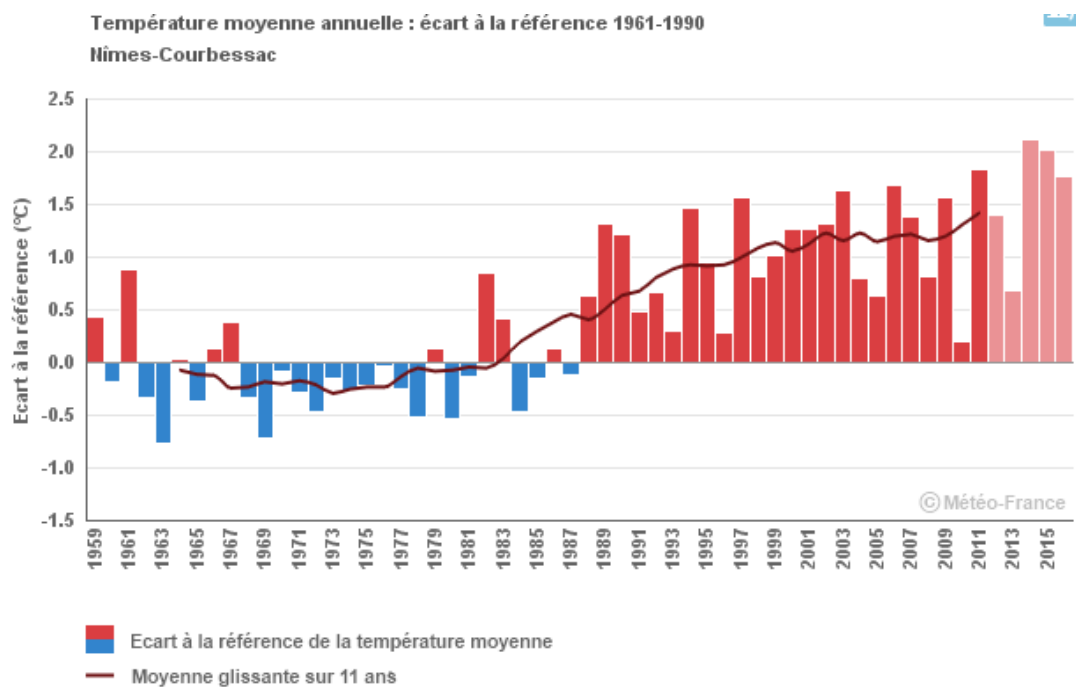


Figure 6 : Anomalie de température à Nîmes, période 1971-2009, données Météo France

L'adaptation passe par l'anticipation des effets du changement climatique et par la prise de mesures visant à les réduire. Les prendre dès aujourd'hui nous permettra de réduire les coûts générés par le changement climatique. En effet, le Groupe International des Experts du Cima indique qu'une hausse de 2°C pourrait entraîner une perte de 0,2 % à 2 % des revenus annuels mondiaux à l'horizon 2100.

3.4.2 Les composantes du territoire vulnérables et impactées par le changement climatique

A l'échelle un territoire, plusieurs vulnérabilités et enjeux sont à prendre en compte dès aujourd'hui :

→ Impacts et conséquences sur les ressources naturelles :

- > Baisse de la ressource en eau disponible : situations déficitaires d'approvisionnement en eau potable Conflit d'usage notamment avec l'irrigation et les activités touristiques, baisse de la qualité de l'eau (concentration des polluants), problèmes d'irrigation
- > Evolution du paysage et de la biodiversité locale : apparition de nouvelles essences parfois invasives, évolution de conditions de cultures, dépérissement de la forêt (déjà constaté sur le châtaignier et dans une moindre mesure le chêne)

→ Impacts et conséquences sur les activités économiques :

- > Avancée des dates de maturation des vins et des vendanges : vers une évolution de la typicité des vins et des cépages ?
- > Modification des rendements agricoles : pour les cultures les plus dépendantes de l'irrigation notamment
- > Allongement des saisons touristiques (avant/arrières saisons) : possible diversification des produits touristiques, évolution des besoins (hébergement, restauration, loisirs)

→ **Impacts et conséquences sur les populations et l'attractivité du territoire** (santé, urbanisme) :

- > **Accentuation des événements naturels** (ruissellement, inondations, ...) : impacts économiques liées aux inondations essentiellement ; risques de feux de forêt recrudescent
- > **Des risques sanitaires émergents** : exposition des personnes sensibles aux fortes chaleurs (10.4 % de la population a plus de 75 ans), allongement des périodes de pollinisation (allergènes), apparition des ravageurs dans les cultures, de nouveaux insectes, parasites...

4 MOBILISATION DES PARTENAIRES , DES AGENTS ET DES ELUS

La démarche PCAET s'attache à questionner puis agir à la fois sur les compétences propres de la communauté de communes et dans le fonctionnement même de ses services ainsi que sur l'ensemble des secteurs du territoire.

Ainsi, la concertation a été menée en deux temps :

- Mobilisation interne à la fois ciblée par service et transverse sur le fonctionnement global de l'intercommunalité. Il s'agissait ici de travailler spécifiquement avec les directions et les agents.
- Mobilisation du territoire avec une approche sectorielle associant à la fois les élus du territoire, les agents, les acteurs et partenaires du territoire.

4.1 Concertation interne

La construction du plan d'actions s'est déroulée autour d'ateliers techniques et d'ateliers thématiques internes ouverts à tous les agents.

Suite à une présentation générale des résultats du Bilan carbone® interne à l'ensemble des services techniques, des entretiens bilatéraux ont permis d'échanger sur les projets en cours, de faire émerger les marges de manœuvre dont la collectivité dispose sur ces différentes compétences et de formuler des préconisations d'actions : Les services rencontrés :

- ▶ Services techniques : Bâtiments/ Flotte de véhicule/ Collecte des déchets
- ▶ Service Développement économique / emploi formation insertion
- ▶ Service Tourisme et Patrimoine
- ▶ Service Jeunesse/Enfance/Petite Enfance

Un atelier thématique a permis de mettre en évidence la transversalité des thématiques énergie-climat et l'impact qu'elles pouvaient avoir sur des services « plus administratifs ».

Le groupe de réflexion Ecoresponsable, déjà formé à l'occasion de la mise en place de Climat Pratic, a ainsi formulé des propositions transverses portant sur le fonctionnement de la communauté de communes et pouvant impacter n'importe quel service : achats, déchets, mutualisation de moyens, ...

4.2 Concertation avec les partenaires du territoire

Cinq groupes de travail (GT) ont été organisés courant octobre 2017. Ils ont notamment permis de mettre autour de la table des élus, des agents, des partenaires techniques et associations citoyennes.

1. GT 1 : Vers des filières de production plus durables : Comment engager l'économie locale sur la voie de la transition énergétique ? Quels accompagnements des différentes filières économiques en matière de performance et d'efficacité énergétique : filière touristique, filière agricole- viticole, entreprises tertiaires ?

Mardi 10 octobre 2017 de 9h30 à 12h00

2. GT 2 : Adaptation au changement climatique : Comment anticiper au mieux les évolutions du changement climatique ? Les enjeux de la ressource en eau, la prévention face aux risques naturels, les impacts positifs et négatifs sur les activités économiques...
Mardi 10 octobre 2017 de 14h00 à 17h00
3. GT 3 : Vers un territoire autonome énergétiquement : Quelle stratégie de développement des énergies renouvelables ? Pour quelles filières ? Incitation et accompagnement des porteurs de projets, leviers techniques et financiers existant, ...
Mercredi 11 octobre 2017 de 9h30 à 12h00
4. GT 4 : La performance énergétique du résidentiel La performance énergétique du résidentiel : rénovation, précarité énergétique, habitat de demain ...
Mercredi 11 octobre 2017 de 14h00 à 17h00
5. GT5 : Repenser la mobilité du territoire : Comment optimiser les politiques de mobilités ? Evolution de l'usage de la voiture individuelle, mode de transport alternatif, ...
Mardi 17 octobre 2017 de 9h30 à 12h00

Au total une vingtaine de partenaires ont participé à un ou plusieurs ateliers sur une cinquantaine d'invitations.

Après le rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage, et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à débattre et à présenter leurs actions en cours, leurs attentes, leurs propositions.

Les comptes rendus de ces temps d'échanges sont présentés en annexe.

4.3 Communication

La communauté de communes s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche via divers médias et vecteurs de diffusion :

- Son site internet. Si ce dernier ne dispose pas encore d'une page PCAET à jour, il est à noter qu'il est en cours de refonte depuis fin 2017 à partir de la page transition énergétique.
- Le magazine « Vivre en Piémont Cévenol » (semestriel)-qui délivre une information sur le PCAET et les actions portées par la collectivité
- Organisation du 1^{er} Défi « familles à Energie positive » en novembre 2016
- Organisation d'une journée de formation avec l'association des Lucioles citoyennes (Durfort) et le réseau ECLR (association régionale « Energies Citoyennes Locales et Renouvelables ») sur le thème de montage juridique des projets participatifs et citoyen en présence d'élus et de citoyens
- Organisation de manifestations sur le territoire : Journée Eco citoyenne (novembre 2017) et Fête du Vidourle (octobre 2018), plus participation lors de manifestations portées par des partenaires, comme la Fête de l'Abeille (octobre 2018)



Environnement
en Piémont Cévenol

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE |

Issue de la transition écologique du "Grenelle de l'Environnement", la loi sur la transition énergétique et la croissance verte encourage et organise la mise en place d'un nouveau modèle énergétique avec une refonte structurelle de nos modes de production et consommation des énergies, selon trois grands axes : une meilleure "sobriété" en énergie, une réduction de l'impact à moyen et long terme sur l'atmosphère (gaz à effet de serre et pollution), une meilleure maîtrise de la demande en énergie (rénovation énergétique, énergies renouvelables, moins de dépendance énergétique).

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

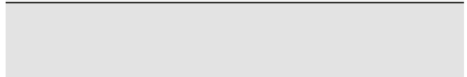
A son niveau territorial, la communauté de communes Piémont Cévenol s'est engagée dans une démarche volontariste de transition et a présenté un dossier de candidature visant à l'obtention du label national Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), décerné par le ministère de l'Environnement. Sa candidature ayant été retenue, Piémont Cévenol se voit dotée d'un soutien financier de 464 240 €.

Ce soutien financier permet à notre communauté de communes de s'inscrire dans une trajectoire de développement durable lui permettant de mieux répondre aux défis du changement climatique, à la raréfaction des ressources naturelles, à l'augmentation du prix de l'énergie et aux enjeux de santé publique.

Une deuxième étape va s'articuler autour de la mobilité et des déplacements au sein de notre territoire, avec un ensemble de projets concrets tels que : l'investissement dans des véhicules électriques "propres", le développement de la mobilité douce (covoiturage, Rézo-pouce, pistes cyclables partagées, aires multimodales, équipements stationnement vélos, auto-partage...), la formation à l'éco-conduite, le soutien aux initiatives innovantes et solidaires et aux projets de parcs photovoltaïques s'inscrivant dans le cadre des appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie... L'implication de chaque citoyen est une condition sine qua non de la réussite de cette transition. La communauté de communes multipliera les projets permettant d'initier et de faciliter les changements nécessaires, dans lesquels chacun pourra trouver son intérêt.

Expression de l'opposition

Les articles L2213-4 et L2213-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvrent un droit à expression des Conseillers d'appartenance pas à la majorité dans les bulletins sur les réalisations et la gestion du Conseil. Cet espace est susceptible d'être partagé entre différents opposants. L'expression de l'opposition est libre et s'engage que ses auteurs.



5 ELABORATION DE LA STRATEGIE

La démarche de transition énergétique engagée par le Piémont Cévenol a été élaborée dans un esprit de transversalité. Au-delà de la diffusion des enjeux énergie climat au sein des politiques portées par la collectivité, il s'agit également de créer des ponts entre les services et de structurer un réseau de partenaires fidèles au territoire.

La volonté des élus de la communauté de communes vis à vis de l'élaboration du son PCAET vise à :

- Mener un projet pour mettre en place une dynamique collective tant au sein de services qu'entre les communes membres ;
- Engager plus avant le principe de mutualisation en promouvant des méthodes de travail communes et transverses ;
- Créer un réseau partenarial de ces thématiques pour faciliter la collecte d'informations, la diffusion des messages et essaimer la réalisation d'actions concrètes et complémentaires.

Ainsi la communauté de communes a positionné la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique comme un des piliers de son **projet de territoire**.

L'élaboration de ce premier PCAET et du plan d'action qui en découle doit permettre à toute collectivité de s'engager à son échelle dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique portée au niveau régional.

Ainsi sur la base des objectifs régionaux et nationaux affichés, des actions déjà engagées, des échanges lors des ateliers et des entretiens avec les services, une première structuration des orientations du PCAET a été soumise et débattue en exécutif en février 2018.

5.1 Le cadre de réflexion

Un premier travail de projection des ambitions régionale et nationale a permis de donner un cadre à l'action à engager par le territoire.

La déclinaison territoriale de ces objectifs nationaux/régionaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif.

- Pour la consommation d'énergie, application des objectifs de réduction par secteur (année de référence 2015)
- Pour la production d'énergie : application des objectifs de production régionales (année de référence 2015)
- Pour les émissions de GES : application des objectifs secteurs des différents budgets carbone prévus dans la Stratégie Nationale Bas carbone (année de référence 2013).

5.1.1 Projection des objectifs « Territoire à Énergie Positive » à atteindre

Concernant cette problématique, le choix a été fait de s'intéresser spécifiquement au scénario « Région à Énergie Positive » (REPOS) :

- Il présente des objectifs plus ambitieux à échéance 2030 par rapport aux objectifs de la Loi Transition énergétique (-25% contre -20% dans la LTE)
- La déclinaison sectorielle permet une description plus fine des leviers à actionner

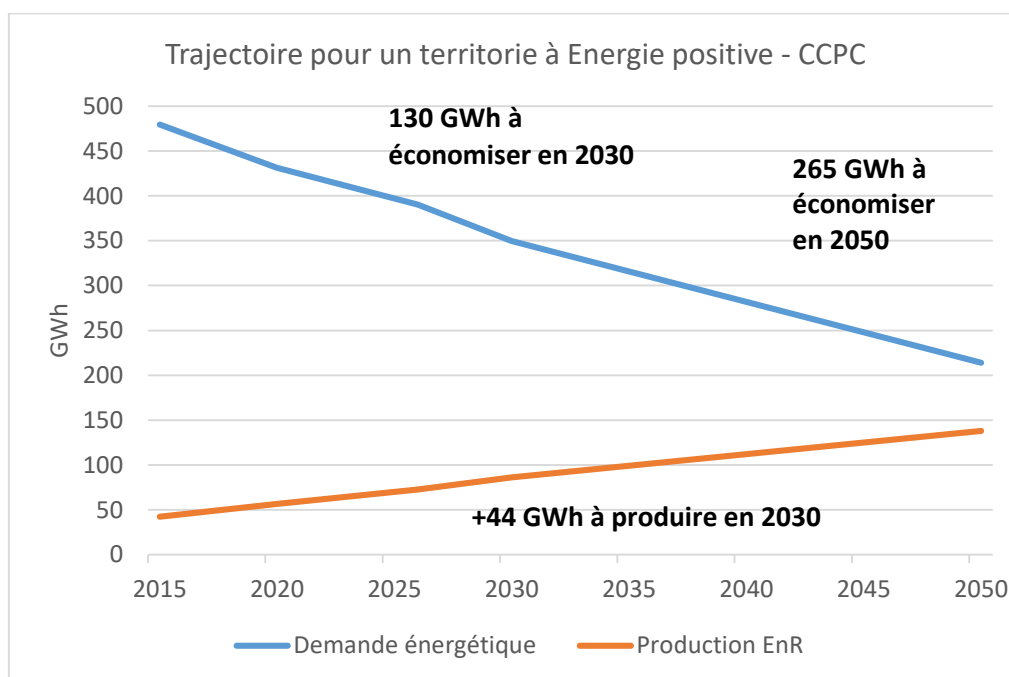


Figure 7 : Projection des objectifs REPOS sur le territoire de la CC Piémont Cévenol

Le premier constat est que le territoire ne parvient pas aux objectifs de Territoire à Énergie Positive en 2050 en suivant les orientations régionales. Et ceux malgré le fait que la projection sur la demande en énergie à 2050 permettrait au territoire de réduire ses consommations de 55% contre 51% au niveau régional.

Ceci s'explique en partie par la production actuelle en énergie locale et renouvelable. En effet, cette dernière couvre à peine 9% des besoins locaux en énergie là où la Région Occitanie atteint presque de 20% de couverture.

Pour atteindre cet objectif à long termes, le territoire devrait produire 5 fois plus d'énergie à l'horizon 2050.

5.1.2 Projection des objectifs « Émissions de GES » à atteindre

Le choix s'est ici porté sur les objectifs nationaux de la Stratégie Bas Carbone (SNCB) tout simplement par les scénarii régionaux de réduction de émissions en cours d'élaboration.

Là encore les objectifs ont été appliqués sur les émissions de la Communauté de communes du Piémont Cévenol..

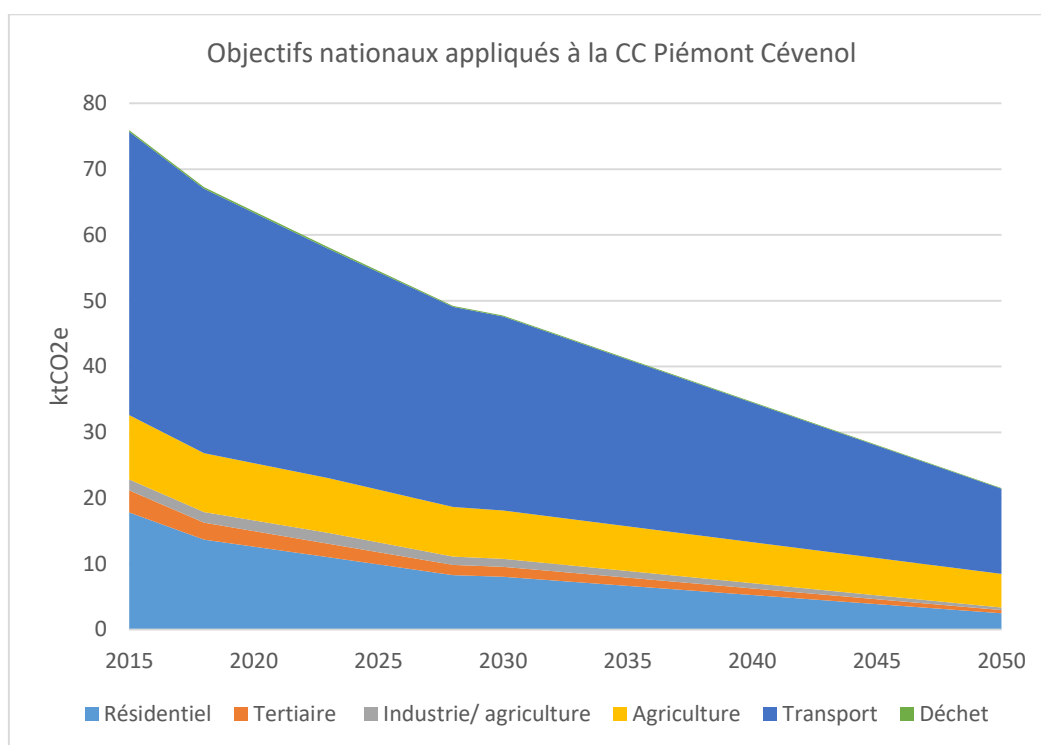


Figure 8 : Projection des objectifs SNCB sur le territoire de la CC Piémont Cévenol

La déclinaison territoriale de ces objectifs nationaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif défini.

Le niveau d'effort définis par les objectifs sectoriels nationaux permettrait à peine de réduire par 4 (- 72%) les émissions de GES d'ici 2050. La mobilité dans ce territoire rural reste le secteur le plus impactant mais celui qui conditionne l'atteinte des objectifs.

5.2 Les objectifs retenus

5.2.1 Quantification du plan d'actions

Les scénarii présentés ci-dessous ont permis de faire émerger les efforts à engager dans chaque secteur.

La concertation avec l'ensemble des acteurs lors des ateliers de concertations a permis de traduire ses efforts en propositions opérationnelles pour y répondre de manière à la fois ambitieuse mais réaliste et pragmatique.

Une fois, structuré et articulé, ce pré plan d'actions a été quantifié afin d'illustrer son impact sur le territoire.

Pour chaque action présentant un impact sur la réduction de la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable ou encore les limitations des émissions de GES, une série d'hypothèses a été prise.

Deux scénarii ont ainsi été construits à l’horizon 2023, année de fin de mise en œuvre du 1^{er} PCAET du territoire du Piémont Cévenol.

- Un scénario réaliste dans lequel le territoire poursuit sur les trajectoires engagées ;
- Un scénario plus engageant et ambitieux pour les élus mais tout de même basé sur un principe de réalité ;

Maîtrise de la demande en énergie (MDE) :

	Scénario Faible	Scénario Fort	obj. REPOS
Résidentiel	-6%	-12%	- 13%
Tertiaire	-3%	-6%	- 11%
Transports	-8%	-15%	- 16%
Industrie/ agriculture	-2%	-6%	- 16%
TOTAL	-6%	-12%	- 14%

Réduction des émissions de GES

	Scénario Faible	Scénario Fort	obj. LTECV
Résidentiel	-8%	-16%	-19%
Tertiaire	-8%	-16%	-19%
Transport	-8%	-16%	-19%
Agriculture	-8%	-16%	-19%
Déchets	-8%	-16%	-19%
Industrie	-8%	-16%	-19%
TOTAL	-8%	-16%	-19%

Figure 9 : Comparaison des scénarios de quantification du PCAET avec les objectifs régionaux (demande en énergie) et nationaux (émissions GES)

5.2.2 Choix des objectifs

La déclinaison territoriale de ces objectifs nationaux et régionaux mène donc à l’élaboration de scénarii qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c’est-à-dire de quantifier l’ambition de chaque action à mettre en œuvre pour engager une transition énergétique ambitieuse sur le territoire.

Les éléments suivant traduisent qualitativement plusieurs spécificités du territoire :

- L’élaboration du PCAET s’est déroulé en même temps que la réflexion de la collectivité autour de sujets structurants ; projet de territoire, périmètre du SCoT, ... et politiques : GEMAPI, schéma de développement économique, Projet Social de Territoire, ...
Si beaucoup d’actions ont été entreprises en parallèle, la collectivité ne dispose cependant pas d’outils de programmation structurants. Pour pouvoir avoir une action forte dans les différents

secteurs du PCAET, les premières années seront donc essentiellement dédiées à la mise en place de ces outils et document de planification, à la consolidation du réseau d'acteurs et à un renforcement des dynamiques (information, évènements, communication) par l'appui de Piémont Cévenol.

- La capitalisation et le retour d'expérience sur le territoire est indispensable pour pouvoir engager en premier lieu les communes membres. La communauté de communes souhaite mettre l'accent sur son rôle de chef d'orchestre des enjeux énergie climat du territoire. Pour cela, elle a besoin de consolider la sensibilisation et l'information auprès de celles-ci.
- Si des initiatives sont naissantes sur le territoire, notamment en termes d'économie circulaire, de production d'énergie renouvelable, la concrétisation de ces projets nécessite d'atteindre une certaine maturité. Pour cela, la collectivité travaille à structurer le réseau des acteurs.

Ainsi, le choix a été fait d'orienter vers une montée plus progressive des objectifs par rapport aux ambitions régionales et nationales. Les objectifs globaux retenus par le Piémont Cévenol sont les suivants à l'horizon **2023** :

Thème	Objectif CCV	Objectif national/ régional
Maîtrise de la demande en énergie	- 13%	- 15% (REPOS)
Emissions GES	-14%	-23% (SNCB)
Production d'énergies renouvelables	+ 24 GWh	+ 41 GWh ²

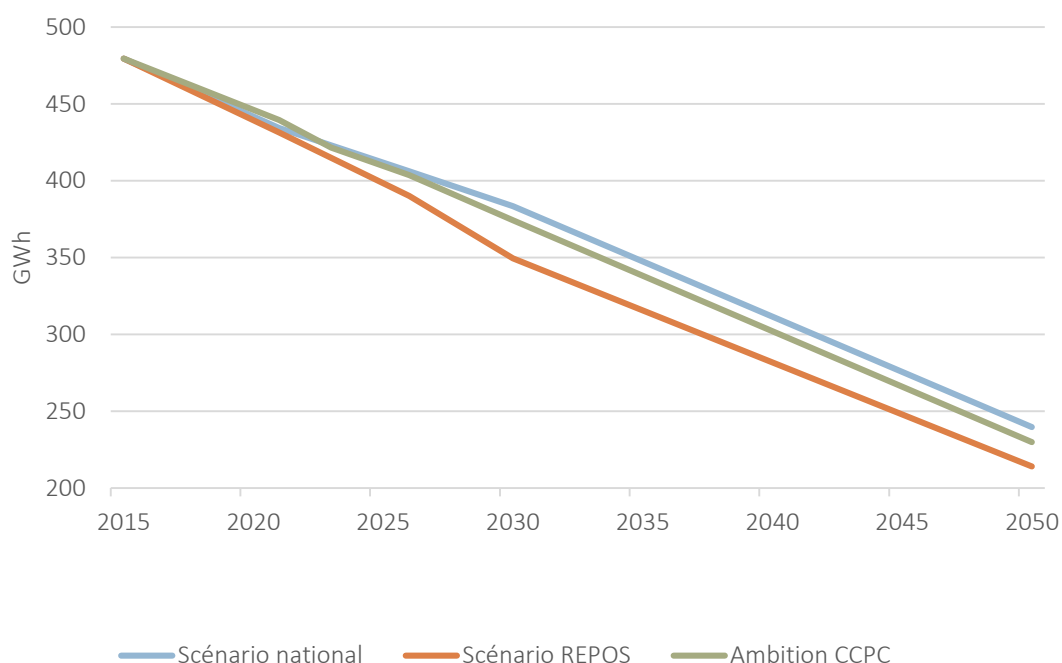
5.2.3 Objectifs de réduction des consommations d'énergie

Les ambitions sectorielles à l'horizon 2025 ont été traduites en pourcentage de réduction des consommations pour chaque secteur. Le choix a été fait de positionner les engagements du territoire vers une montée plus progressive des objectifs aux horizons 2026 et 2030 afin de tendre vers les ambitions régionales en 2050.

Objectifs CCPC visés	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-5%	-11%	-17%	-36%
Tertiaire	-5%	-10%	-20%	-35%
Industrie/ agriculture	-10%	-18%	-22%	-40%
Transport	-11%	-20%	-27%	-65%
TOTAL	-8%	-16%	-23%	-52%
<i>rappel objectifs REPOS</i>	<i>-10%</i>	<i>-19%</i>	<i>-27%</i>	<i>-55%</i>

² Extrapoler sur l'objectif d'atteindre 32% de couverture de besoin énergétique (objectif nationale à 2030)

Adéquation des objectifs Maitrise de l'énergie _ CCPC



	2021	2026	2020	2050
Scénario national (LTE)	-	-	-20%	50%
Scénario REPOS	-10%	-19%	-27%	-55%
Scénario CCPC	-8%	-16%	-23%	-52%

Figure 10 : Positionnement de l'ambition du territoire par rapport aux objectifs régionaux et nationaux

Ainsi, les objectifs visés permettent d'inscrire le territoire dans les trajectoires visées à la fois au niveau national (SNCB) dès 2030 et régional (REPOS) à l'horizon 2050.

5.2.4 Objectifs de production d'énergie renouvelable

Un travail de quantification a été réalisé et acté par la communauté de communes pour parvenir à multiplier par deux la production d'énergie à l'horizon 2030.

Cette répartition est présentée à titre indicatif. En effet, bien que le doublement de production soit visé, la communauté de communes souhaite se laisser la latitude des filières développées. Ainsi deux arguments sont à prendre en considération :

- Concernant la filière solaire photovoltaïque, les communes ont déjà été confrontées à des problématiques d'ordre administratif. Certaines ont soulevé la nécessité de modifier leur PLU pour pouvoir faire valider l'implantation de centrale au sol notamment ou des avis négatifs des services de l'état.
D'autre part, il est important de souligner qu'une grande partie du territoire est couverte par des zonages de protection de la biodiversité, paysagères et architecturale et ce qui limite d'autant le développement, y compris pour le photovoltaïque en toiture.

- La filière éolienne reste aujourd'hui un sujet très polémique sur le territoire. Des projets ont déjà été avortés au vue de nombreux obstacles rencontrés. De plus, les enjeux environnementaux sont très forts sur le territoire au vue de nombreuses zones de protections existantes. Si la communauté de communes n'est pas, dans l'absolu, opposée à la filière, elle souhaite rester très prudente quant à la possibilité de son développement.

	2015	2030	Ce que cela représente pour le territoire
Solaire photovoltaïque	3	16	650 toitures résidentielles équipées (5% du parc) 55 000 m ² de toiture bâtiment agricole/ collectivité 12 ha de centrale au sol
Eolien	0	12	2 éoliennes
Solaire thermique	NC	4	15% du parc équipé de 5m ² de panneaux (50% des besoins ESC couverts)
Géothermie	0	0.5	Potentiel au prorata du potentiel Région
Biomasse - Bois	39	48	env. 3.5 MW implantés soit env. 20 chaudières bois de 200 kW
Méthanisation/ biomasse agricole	0	7	Mobilisation du potentiel existant
	42 GWh	87 GWh	

Figure 11 : Production d'énergie renouvelable à l'horizon 2030

A noter que les chiffres de productions ont été calculés sur les hypothèses de déploiement présentées. Ils restent des calculs « grande maille » et nécessiteront d'être confirmés (en termes de puissance effective installée notamment), au cas par cas, dans le cadre de chaque projet qui verra le jour sur le territoire.

	2015	2021	2026	2030	2050
Production EnR (en GWh)	42	56	80	87	230
Couverture de besoins	9%	13%	20%	23%	100%
Production à installer (en GWh)	-	+14	+38	+45	+188

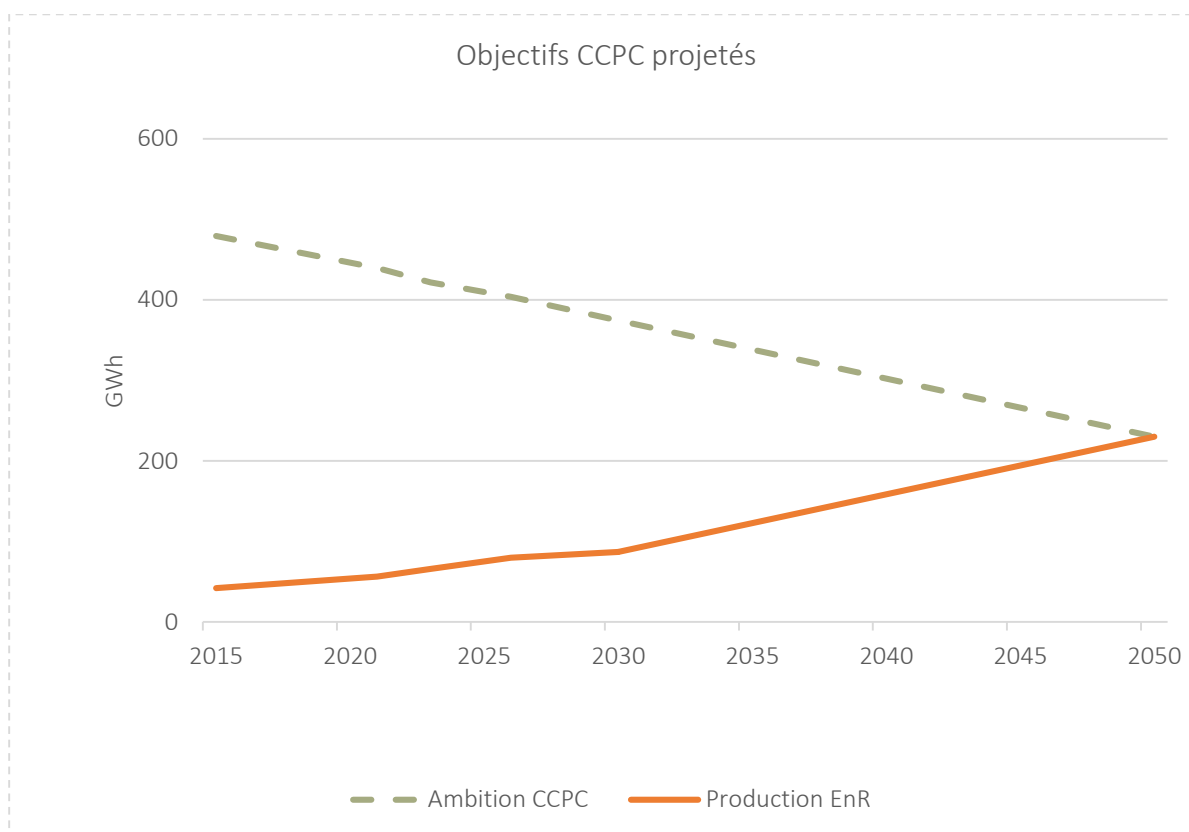


Figure 12 : Objectifs de production d'énergie renouvelables sur le territoire

5.2.5 Objectifs de réduction des émissions GES

Les objectifs visés sur les émissions de GES sont corrélés à la quantification des réductions de consommations d'énergie.

Objectifs CCPC visés	2021	2023	2026	2030	2050
Résidentiel	-13%	-19%	-24%	-32%	-85%
Tertiaire	-8%	-12%	-17%	-26%	-80%
Industrie	-5%	-7%	-10%	-15%	-50%
Agriculture	-3%	-5%	-8%	-12%	-40%
Transport	-9%	-14%	-18%	-24%	-65%
Déchet	-8%	-12%	-15%	-21%	-60%
TOTAL	-9%	14%	17%	24%	66%
<i>rappel objectifs SNBC</i>	-18%	-23%	-29%	-37%	-72%

Figure 11 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les émissions GES

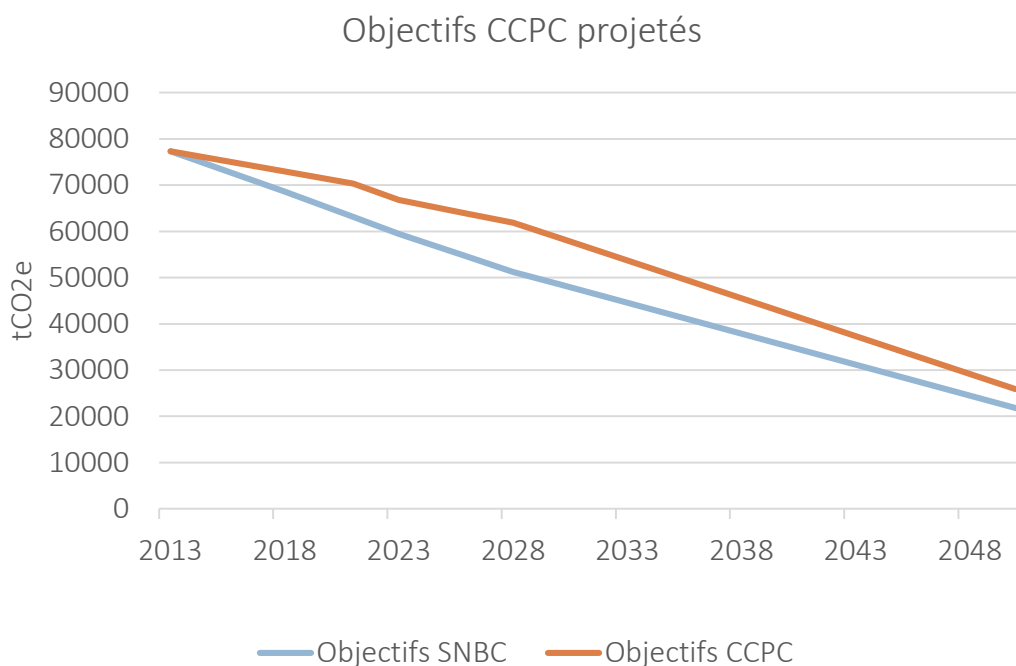


Figure 13: Positionnement de l'ambition du territoire par rapport aux objectifs de la SNBC

Il est à noter ici que le territoire n'atteint pas complètement les objectifs fixés à l'échelle nationale. Ces résultats s'expliquent par le poids important des émissions liées aux transports routiers.

La communauté de communes positionne une ambition forte sur les problématiques de mobilité de son territoire et souhaite mettre en œuvre les conditions nécessaires à un changement en profondeur des pratiques. Pour autant, elle garde un principe de réalité quant à la capacité même d'un territoire rural à limiter à son maximum l'usage de la voiture individuelle.

6 STRUCTURATION DU PLAN D'ACTION DU PCAET

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2018-2023). Ce programme se compose d'une trentaine d'actions réparties en 7 thèmes d'intervention.

L'objectif de la mise en œuvre du premier PCAET de l'intercommunalité s'inscrit dans le nécessité de structurer le politique du territoire.

Il faut en effet rappeler que la Communauté de communes du Piémont Cévenol ne dispose à ce jour d'aucun document de planification (SCoT, PLH, ..) traduisant son action. Le projet de territoire est en cours de finalisation et la mise en œuvre d'autres schémas sectoriels tels que le Schéma de développement touristique, le Schéma de développement économique a débuté en parallèle.

Grâce à ses actions structurantes, le Piémont Cévenol espère poursuivre l'implication et la montée en compétence de l'ensemble des services sur les enjeux énergie climat et accentuer la porosité entre les pôles d'activités.

D'un point de vue territorial, cette démarche doit également permettre de renforcer et d'étendre les synergies avec les acteurs du territoire. Il s'agit notamment de construire une base de connaissance et d'assurer la diffusion des informations à la population avant de pouvoir passer à une phase opérationnelle efficace. Ce socle est indispensable pour espérer obtenir des résultats ambitieux et tendre vers les objectifs régionaux.

n° action	Orientations opérationnelles
La sobriété énergétique du patrimoine bâti	
1.1	Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations
1.2	Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine
1.3	Accompagner les acteurs socioéconomiques sur leur bâti et leur outil de production
1.4	Animer une dynamique de réseau pour identifier et prévenir la précarité énergétique du territoire
La mobilité durable	
2.1	Elaborer et animer un Plan Global de Déplacement
2.2	Déployer la mobilité partagée sur le territoire
2.3	Proposer des alternatives aux déplacements motorisés (en s'appuyant sur les infrastructures existantes) - Eviter certains déplacements
2.4	Faciliter le passage vers des véhicules moins émetteurs
La production d'énergie renouvelable locale	
3.1	Montrer l'exemplarité de la communauté de communes
3.2	Valoriser voire essayer les projets participatifs et citoyens
3.3	Accompagner les communes membres dans leur projet de développement EnR
3.4	Favoriser une émergence de la demande en bois énergie pour permettre une structuration de l'offre locale

L'exemplarité de l'administration	
4.1	Valoriser les actions en cours
4.2	Améliorer la transversalité des services
Animation de la dynamique de territoire	
5.1	Animer un réseau et sensibiliser le grand public
5.2	Valoriser des initiatives existantes sur le territoire
Zéro déchet, zéro gaspillage	
6.1	Structurer un Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés
6.2	Mettre en place la tarification incitative
6.3	Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire
L'adaptation au changement climatique	
7.1	Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
7.2	Améliorer la prise en compte des risques inondation et feu de forêt
7.3	Valoriser et préserver la biodiversité sur le territoire
7.4	Accompagner les activités économiques à anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement

Ce plan d'action a été débattu et validé en exécutif en septembre 2018.

Le plan d'actions a ensuite été présenté en commission environnement et transition énergétique puis validé par l'ensemble des élus via le Bureau des maires.

Pour chacun des axes, le contexte est rappelé ci-après, mettant en exergue les actions les plus significatives déjà à l'œuvre ainsi que les leviers d'actions activés.

Enfin, chaque action sera l'objet d'une fiche permettant de détailler sa mise en œuvre (contexte, objectifs, pilote, pilote, partenaires, étapes de mise en œuvre, indicateurs de suivi et d'évaluation).

6.1 La sobriété énergétique du patrimoine bâti

Le secteur résidentiel représente près d'un tiers des consommations du territoire. Plusieurs cibles ont été identifiées :

1. Le patrimoine de la communauté de communes et de ses communes membres ;
2. Les particuliers
3. Les acteurs socioéconomiques

Dans le cadre de son PCAET, la communauté de communes souhaite déployer des actions concrètes et spécifiques à chaque profil :

- En premier lieu pour montrer l'exemple, les collectivités ont besoin de connaître avec précision les enjeux énergétiques de leur patrimoine. La concertation a montré la nécessité de disposer de leviers techniques pour pouvoir engager une rénovation efficace.
- Au-delà de la structuration et du déploiement d'actions « classiques » de sensibilisation et d'information autour de cette thématique, la communauté de communes cherche à innover. L'objectif est de parvenir à sensibiliser les propriétaires suffisamment en amont afin que des travaux de rénovations énergétiques puissent par exemple être intégrés à tout projet de travaux.
- La performance économique des acteurs du territoire passera pour leur capacité à réduire leur frais fixes, l'énergie en premier lieu. Pour cela, la communauté de communes souhaite mieux déployer les dispositifs existants au sein des entreprises, des artisans et des agriculteurs de son territoire.

Au-delà de l'amélioration de l'efficacité énergétique, la question de la précarité des ménages face au prix des énergies est un enjeu pour le territoire rural du Piémont Cévenol.

n°	Orientations stratégiques	Actions associées
1.1	Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations	Mettre à disposition des communes adhérentes un conseiller en énergie partagé
		Accompagner les communes membres dans la réduction de leurs consommations énergétiques (chauffage, éclairage...)
1.2	Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine	Animer la sensibilisation et relayer l'information sur le territoire: permanence EIE, Forum de sensibilisation
		Proposer une action d'information/ sensibilisation innovante en partenariat avec les agences immobilières et/ou architectes (voire les notaires)
		Lancer une réflexion sur la faisabilité d'une OPAH
1.3	Accompagner des acteurs socioéconomiques sur leur bâti et leur outil de production	Identifier et cibler les acteurs du territoire pour bénéficier du dispositif de la CCI : entreprises de production, caves coopératives, groupement de petits commerçants => Visite énergie entreprises
		Communication et valorisation du dispositif de la CCI par la Communauté de communes et les communes membres et partenariat accru avec le club des entrepreneurs et les UCIA
1.4	Animer une dynamique de réseau pour identifier et prévenir la précarité du territoire	Déployer l'information sur le territoire dès que le Département a validé l'extension du SLIME à toute la CCPC puis en continu
		Organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire : visite à domicile par exemple (lien fiche 1.2)
		Travailler avec les bailleurs sociaux

6.2 La mobilité durable

La voiture est le moyen privilégié pour les déplacements quotidiens domicile-travail, pour rejoindre les lieux de chalandises qui concentrent la majorité des services à la population. Cette suprématie absolue de la voiture se constate aussi en ville sur de courtes distances.

Ce constat bien banal interpelle les acteurs du développement confrontés à de nouveaux défis susceptibles de modifier considérablement nos modes de vie : le vieillissement de la population d'une part et le coût croissant de l'énergie d'autre part.

Le covoiturage et l'autostop organisé sont des outils importants pour la mobilité en zones peu denses. Il est à la fois considéré sur l'intégralité d'un trajet ou bien simplement comme solution de ralliement d'une zone desservie par les transports en commun.

Il est essentiel de promouvoir des modes de développement visant à limiter l'usage de la voiture et à conforter celui des transports collectifs existants ou d'autres modes dits « doux » comme la marche à pied ou l'usage du vélo.

Cela se traduira notamment au niveau de l'aménagement du territoire par la création d'aires de covoiturage et leur signalétique, le développement des pistes cyclables et de leurs interconnexions, la création d'espaces de travail partagés (coworking)

Au-delà des équipements et de l'organisation territoriale, la communauté de communes souhaite développer des outils / des actions pour accompagner les acteurs dans un réel changement de comportements. Cela passe notamment par la multiplication des initiatives en matière d'information et de sensibilisation.

Enfin, la communauté de communes travaille également à faire évoluer de la composition de son parc automobile en ciblant notamment le déploiement de l'électromobilité, en partenariat avec le SMEG, et le GNV, en attendant le déploiement de nouvelles technologies comme l'hydrogène.

n°	Orientations stratégiques	Actions associées
2.1	Elaborer et animer un Plan Global de Déplacement	Diagnostic - Concertation - Plan d'actions - Animations
2.2	Déployer la mobilité partagée sur le territoire	Identifier les zones propices à l'implantation d'aire de covoiturage et des arrêts Rézo Pouce
		Mettre en place la signalétique d'aire de covoiturage et des arrêts Rézo Pouce
		Promotion de la plateforme et des aides de covoiturage et de l'application Rézo Pouce
2.3	Proposer des alternatives aux déplacements motorisés (en s'appuyant sur les infrastructures existantes)	Acquisition et installations de racks et autres équipements pour le stationnement des vélos
		Structuration et implantation de la signalétique « mobilité douce »
		Identification sur les discontinuités cyclables et piétonnes avec les communes
		Réflexion sur la faisabilité de tiers lieux, espaces de coworking
		Sensibilisation à la prise en compte du PGD dans les documents d'urbanisme, en particulier pour l'amélioration des cheminements cyclables et piétons aux abords des équipements publics (notamment écoles)
		Engager des discussions avec la Région et le Département pour faire évoluer l'offre de transport en commun sur le territoire, en lien avec les attentes des habitants et les autres offres de mobilité
		Extension des pistes cyclables en lien avec le linéaire voie verte, boucle cyclo et réseau de randonnée
2.4	Faciliter les passagers vers des véhicules moins émetteurs	Ajouter le volet électro mobilité à la journée éco citoyenne, avec des essais de véhicules, en lien avec le SMEG et divers acteurs privés
		Développer le partenariat et les actions avec le SMEG afin de favoriser la promotion de la mobilité électrique
		Etendre le maillage de bornes de recharge électrique sur le territoire
		Engager le maillage de bornes d'avitaillement au GNV avec le GIE SEVEN + des actions de promotion et de sensibilisation
		Saisir les opportunités et innovations en matière de nouvelles technologies de véhicules propres portées par le SMEG ou d'autres partenaires, comme l'hydrogène.

6.3 La production d'énergie renouvelable locale

La production d'énergie sur le territoire du Piémont Cévenol est aujourd'hui essentiellement concentrée sur l'usage du bois énergie par les ménages. Le territoire dispose d'un gisement potentiel de ressources mobilisables important : solaire, éolien, ressource en bois non exploitée importante, ...

On estime à près de 9% la part des besoins d'énergie couverts par une production locale et renouvelable sur le territoire quand la part régionale atteint 19.4%.

Le premier levier visé par la communauté de communes est le déploiement des systèmes de productions sur son propre patrimoine et celui de ses communes membres. Cela passera par une meilleure connaissance de l'existant mais aussi par la mutualisation des expériences et des compétences techniques.

De plus, des initiatives naissantes sur le territoire poussent la collectivité à s'inscrire en animateur et en relai de cette dynamique notamment sur des projets de photovoltaïque (PV) au sol, mais aussi en toiture.

Enfin, l'exploitation du gisement en bois énergie nécessite une meilleure structuration de la filière. Cela passera notamment par une meilleure information autour des avantages des systèmes de chauffages (à la fois pour les collectivités et pour les particuliers).

A noter que le déploiement d'un réseau de chaleur sur la commune de Quissac est en cours de réflexion

C'est en jouant sur ces 4 tableaux et en restant en veille sur l'émergence de nouvelles technologies (bio gaz notamment) que la collectivité entend multiplier par deux sa production d'énergie dans les 15 prochaines années.

n°	Orientations	Actions associées
3.1	Montrer l'exemplarité de la communauté de communes	Lancer une étude de faisabilité d'implantation de panneaux PV sur le CTI
		Mener une étude plus large sur l'ensemble du bâti intercommunautaire (voire communal) avec l'appui du Conseiller en Energie Partagé
		Identifier les zones de foncier disponibles pour l'implantation du PV au sol
3.2	Valoriser voire essayer les projets participatifs et citoyens	Assurer une participation / remontée d'information entre la communauté de communes et les associations locales
		Permettre la mise en valeur de ces projets (communication, promotion, partage d'expériences)
		Engager une réflexion sur la prise de participation et/ou la participation dans des investissements dans des projets participatifs
3.3	Accompagner les communes membres dans leur projet de développement EnR	Sensibiliser les élus au potentiel existant sur leur territoire : implantation et / ou toiture disponible
		Faciliter l'émergence d'opportunités d'implantations sur les communes
		Construire une stratégie financière facilitant l'émergence de projets et organiser des visites, formations

3.4	Favoriser une émergence de la demande en bois énergie pour permettre une structuration de l'offre locale	Faciliter le développement des chaudières à bois sur les équipements publics et/ou en « substitution » (économies importantes et temps de retour performants) avec l'appui de la mission bois énergie. Faire la promotion des projets qui voient le jour
		Co financer une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, sur la commune de Quissac, dans le but d'alimenter des bâtiments intercommunaux et communaux
		Améliorer la connaissance des débouchés offerts par le bois énergie ainsi que les subventions relatives
		Sécuriser l'approvisionnement local : réflexion sur la création de plateforme de transformation et de stockage bois

6.4 L'exemplarité de l'administration

L'écocitoyenneté des services et des compétences de la communauté de communes passe tout d'abord par la prise de conscience des impacts néfastes environnementaux et sociaux que peuvent engendrer toute activité professionnelle et tout comportement individuel. Ainsi, la communauté de communes a élaboré et diffusé le guide de l'Agent Ecoresponsable.



Le travail a été mené en concertation avec les différents services concernés lors de la mise en place de l'outil Climat Pratic. D'autre part, la candidature TEPCV a permis de lancer la dynamique des actions : mobilité, énergie, déchets, animation, ...

Plusieurs leviers d'intervention sont encore mobilisables : la commande publique constitue l'un des principaux leviers ainsi que toutes actions de sensibilisation et de valorisation des contributions des agents.

Ces actions seront conduites et renforcées tout au long de la mise en œuvre de la démarche. L'objectif est également de valoriser régulièrement les actions engagées pour servir la dynamique.

Un des piliers de l'élaboration du PCAET est l'amélioration de la transversalité des services, ou comment créer de interactions entre services au sein de projet territoriaux en cours : Plan de prévention de déchets, démarche autour de la précarité énergétique, projet d'économie circulaire, ...

n°	Orientations	Actions associées
4.1	Valoriser les actions en cours	Sensibiliser et informer les agents sur tous les sites de l'intercommunalité à l'occasion de la distribution du guide et de la mise en place de nouvelles organisations
		Permettre à tous les agents de se former à l'éco conduite
		Maintenir la dynamique interne avec le groupe de travail des agents éco responsables à travers des réunions et des séminaires de travail
		Réaliser un bilan annuel des actions menées et des résultats obtenus
		Informer tant en interne, qu'à l'externe sur les actions menées et les résultats obtenus

4.2	Améliorer la transversalité des services	Organiser une formation à la prise en compte du coût global dans les marchés
		Proposer et mener des actions nécessitant l'implication des différents services : PLPD, SLIME, ...

6.5 Sensibilisation et dynamique de territoire

Il paraissait important pour la communauté de communes de mettre en avant l'ensemble des leviers de communication, de capitalisation et de mutualisation qu'elle entend mettre en œuvre dans sa démarche PCAET.

Ce levier, parfois négligé, est indispensable pour la diffusion de « bonnes pratiques » à l'ensemble des secteurs du territoire. Cela passera par l'organisation ou l'appui d'événements dédiés, la communication des actions engagées et surtout les résultats obtenus.

L'objectif de cette orientation est de continuer à faire vivre le réseau d'actions en place pour que cela bénéficie un maximum à l'ensemble du territoire (lien entre et avec les communes, information aux usagers, travail partenarial, ...)

n°	Orientations	Actions associées
5.1	Animer un réseau et sensibiliser le grand public	Organiser la journée Eco citoyenne tous les ans et en faire un événement incontournable de la transition énergétique et écologique sur le territoire
		Proposer l'organisation de permanences Info Energie sur le territoire
		Déployer le Défi famille à énergie positive chaque année
		Mettre en place des actions de sensibilisation sur les économies d'eau, le paillage, la gestion locale des déchets
		Imaginer de nouveaux défis ou challenges impliquant par exemple les scolaires ou des entreprises et faire le lien avec les autres animations, notamment la journée Eco-citoyenne (remise de prix ?)
		Promouvoir les initiatives des communes qui engagent des travaux pour améliorer les rendements de leurs réseaux AEP
5.2	Valoriser des initiatives existantes sur le territoire	Créer un réseau d'échanges technique et de bonnes pratiques entre les communes membres, en commençant par le volet PIAPPH
		Assurer la communication des actions énergie climat portées par les communes membres
		Assurer la promotion des initiatives locales, y participer lorsque c'est possible : exemple de l'action des associations telle que abeille et sagesse (distribution graines mellifères) à Lédignan et Envie d'Environnement à Quissac (débat rendez-vous des possibles)

6.6 Zéro Déchets, zéro gaspillage

La Communauté de communes du Piémont Cévenol souhaite engager son territoire dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets.

Par sa compétence « Collecte des déchets », elle va élaborer son Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) afin de structurer son ambition de réduction de déchets et de co-construire un plan d'actions avec les acteurs du territoire. De très nombreuses initiatives sont déjà portées en parallèle : composteurs collectifs, campagne de sensibilisation, extension de la consigne de tri,...

D'autre part, dans la lignée des orientations régionales, le Plan Climat sera l'occasion d'engager l'action autour du gaspillage alimentaire à la fois au niveau de la restauration collective et au niveau des restaurateurs.

n°	Orientations	Actions associées
6.1	Structurer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	Elaborer le PLPDMA
		Relancer des campagnes offensives en faveur du tri
		Continuer le déploiement de composteurs collectif et individuels
		Imaginer le déploiement d'une gestion locale des déchets verts
		Achat d'un broyeur à déchet vert (dans le cadre du PIAPPH)
		identification des zones de dépôt/ retrait sur les communes
		Développer le emploi, réparation, réutilisation : Mise en place d'une recyclerie / Repair Café avec le chantier d'insertion du Pays Cévenol et en lien avec des initiatives privées : notamment la recyclerie Dua Vivo
6.2	Mettre en place la tarification incitative	Lancer une étude de faisabilité sur le territoire
6.3	Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire	Promotion de l'opération de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration traditionnelle portée par la CCI et la Région « REGALAC » auprès des restaurateurs du territoire
		Développer la consommation en circuits courts et bio dans la commande publique (pour la communauté de communes, syndicats et communes membres) : repas petite enfance, ALSH...
		Promouvoir l'action engagée au sein du collège de Quissac par l'association envie d'environnement et le SYMTOMA pour lutter contre le gaspillage alimentaire
		Généraliser l'action du collège de Quissac à tous les établissements scolaires du territoire
		Envisager la faisabilité d'un Projet Alimentaire Territorial

6.7 L'adaptation au changement climatique

Le changement climatique va impacter un territoire déjà fragilisé sur certains aspects :

- Problématique de ressource en eau et conflit d'usage
- Risques inondations et feux de forêts
- Dépérissement d'une partie de ses forêts (châtaignier notamment)
-

A noter également que la compétence GEMAPI est transférée aux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) Vidourle et Gardons mais que l'intercommunalité garde un rôle prépondérant dans ces domaines, de même que les communes en charge des Plans Locaux de Sauvegarde.

La Communauté de communes du Piémont Cévenol souhaite engager l'ensemble des acteurs dans la réflexion sur l'adoption de son territoire. Pour cela, bien que son action soit limitée, elle suivra de près l'ensemble des travaux des EPTB pour veiller à une meilleure utilisation de la ressource en eau.

Son action en faveur de la biodiversité s'appuiera sur les dynamiques locales existantes (Envie d'Environnement, Abeille et Sagesse) et les démarches telle que Zéro pesticide.

Enfin, le Piémont Cévenol souhaite intégrer la prise en compte des impacts du changement climatique sur les activités économiques (agriculture et tourisme en premier lieu) avec l'appui des chambres consulaires.

n°	Orientations	Actions associées
7.1	Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	Suivre et participer activement à l'élaboration des plans de Gestion Concertée de la Ressource en Eau (PGRE)
		Extension du réseau BRL branche Ouest du réseau Nord Sommiérois – réponse à un AMI en vue d'irriguer des parcelles agricoles
		Engager une réflexion communautaire sur l'aménagement de zones de rétention d'eau et sa redistribution : Création de retenues collinaires (stagiaire)
		Promotion des actions menées par l'animatrice du captage prioritaire Lédignan Cardet Lézan dans le but de les généraliser lorsque c'est possible
		Faire connaître et diffuser auprès des habitants les initiatives positives de la communauté de communes et des mairies qui passent au zéro pesticide – un programme d'animations est en place pour 2018
		Poursuivre les actions du service public d'assainissement non collectif et promouvoir les actions des communes qui rénovent leurs systèmes d'épuration
7.2	Améliorer la prise en compte des risques inondations et feux de forêt	Poursuivre la promotion des actions de sensibilisation portées par les différents acteurs, les relayer
		Suivre et accompagner les études de zonage des risques inondations sur les communes de Quissac, St Hippolyte du Fort et Logrian. Etudes menées par l'EPTB Vidourle

7.3	Valoriser et préserver la biodiversité sur le territoire	Promouvoir les évènements mettant à l'honneur la biodiversité : Fête de l'Abeille et associer l'association à la journée éco citoyenne
		Promouvoir l'action de l'association abeille et sagesse qui distribue des graines de fleurs mellifères aux mairies engagées dans des démarches zéro pesticide. Y participer avec les services espaces verts et entrainer de nouvelles communes dans la démarche
		Promouvoir et participer à des actions du Parc national des Cévennes et Natura 2000
7.4	Adapter les activités en ciblant les opportunités de développement	Anticiper les impacts du changement climatique sur les activités touristiques au travers du schéma de développement du tourisme (en cours). Identifier les opportunités
		Favoriser et accompagner la prise en compte des économies d'énergie, d'eau, de ressources, le tri, chez les hébergeurs
		Promouvoir les actions exemplaires et innovantes de la chambre d'agriculture ou des acteurs locaux (caves par exemple) de changement de pratique : nouvelles variétés/cépages, modification des équipements, diversification des cultures, ...), valorisation des déchets, économies d'eau, production d'EnR

7 UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'un suivi de la démarche et du plan d'actions, et d'une évaluation régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables accompagnés d'une stratégie de communication.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation parfaitement adapté, ou plus exactement « sur mesure ».

La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont nécessaires pour assurer la bonne marche de la mise en œuvre.

D'autre part, des temps de bilan et d'ajustement seront indispensables pour connaître l'avancée des objectifs et prendre les décisions technique et politique afférentes.

7.1 Suivi et évaluation partagée

Ce travail de suivi sera mené sur différents axes :

- Le suivi du rythme et de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial ;
- Le suivi des budgets alloués
- Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions sur les destinataires ciblés ;

Pour réaliser ce suivi, la Communauté de communes du Piémont Cévenol a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet
- La centralisation des informations auprès de chargé de mission Plan Climat
- Le renseignement d'un outil Excel

Thématique	n° action	Orientations stratégiques	Actions associées	SERVICE PILOTE	CALENDRIER						AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
					2018	2019	2020	2021	2022	2023			Budget prévisionnel	Financement à étudier	Budget consommé
La sobriété énergétique du patrimoine bâti	1.1	Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public	Mettre à disposition des communes Accompagner les communes		X	X	X	X					129000		
	1.2	Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine	Animer la sensibilisation et relayer l'information sur le territoire:		X	X	X	X	X						
			Proposer une action d'information/sensibilisation innovante en lançant une réflexion sur la faisabilité		X	X	X	X	X						
	1.3	Accompagner des acteurs socioéconomiques sur leur bâti et leur outil de production	Identifier et cibler les acteurs du territoire pour bénéficier du dispositif de la CCI : caves coopératives, groupement de petits commerçants => Visite énergie entreprises				X	X	X						
1.4	de réseau pour identifier et prévenir	Déployer l'information au niveau de organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire / SLIME validé sur tout le territoire													

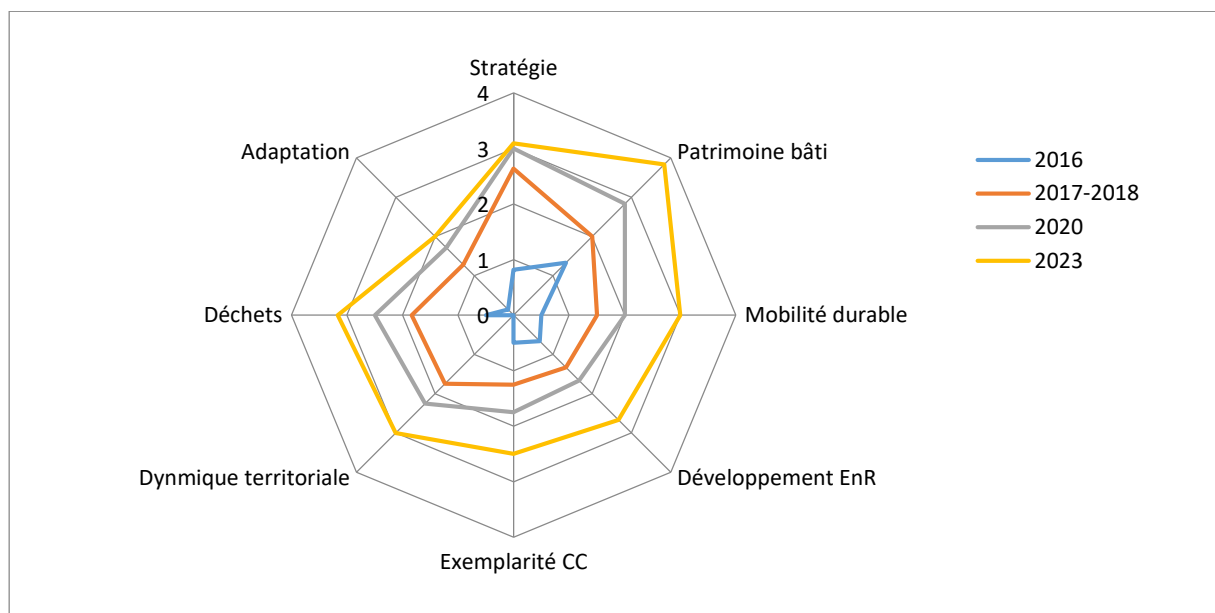
Le tableau de bord sera étoffé et alimenté progressivement. Il a vocation à devenir un outil de pilotage de la démarche

L'évaluation du projet global doit associer les agents impliqués d'une manière ou d'une autre dans le projet, afin de satisfaire l'exigence de transparence et d'information, facteur d'efficacité sociale pour un développement durable. En outre, une évaluation partagée permet de mobiliser l'intelligence collective de la collectivité : associer les agents à l'évaluation en continu, prolonge leur participation au projet.

Dans un esprit de continuité de travaux engagés, la communauté de communes travaille à la déclinaison de son plan d'actions au travers des fonctionnalités de l'outil Climat Pratic.

Ainsi, pour chaque orientation, les actions ont été déclinées par niveau d'avancement et positionné en fonction de l'ambition de la collectivité pour 2020 et 2023.

Si les conclusions de ce travail n'ont pas permis de transformer l'outil Climat Pratic en outil de suivi à proprement parler, cette approche a permis d'aboutir à un visuel sur la visée sectorielle du territoire.



7.2 Les Fiches actions du PCAET

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ont fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif est qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

L'encart « Impact » permet d'identifier plus facilement les thématiques impactées :

- Maîtrise de l'énergie,
- GES,
- Energie renouvelable,
- Qualité de l'air,
- Adaptation au changement climatique »

Présentation du contexte, l'action et lien avec les thématiques PCAET

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Mise en œuvre de l'action

Pilotage, partenaires et cibles

Détails des coûts prévisionnels

« Indicateurs de suivi et de réalisation »

« Gains énergétiques et GES attendus »

N°3.3	Production d'énergie renouvelable locale	
Orientation opérationnelle	Accompagner les communes membres dans leur projet de développement EnR	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Description/ contexte	Le potentiel de ressources mobilisables sur le territoire et les solutions techniques existantes sont relativement peu connus des collectivités (CCPC comme communes membres). Le déploiement des projets de production d'énergie renouvelable passe par une meilleure connaissance de l'existant mais aussi par la mutualisation des expériences et des compétences techniques.	Impact Maîtrise de l'énergie GES Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
	L'objectif de la CCPC est de faciliter les démarches des communes dans ces projets notamment en permettant à chaque élu de faire des choix éclairés (solutions de substitution renouvelables, identification des ressources/ du foncier réalisable) et d'accompagner les communes pour lever les contraintes administratives pouvant limiter l'énergie de leur projet.	
Objectifs visés/ Résultats attendus	Augmentation de la part de production d'énergie renouvelable sur le territoire Valoriser les initiatives locales et citoyennes	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION		
Étapes opérationnelles		Calendrier
Sensibiliser les élus au potentiel existant sur leur territoire : solutions existantes, substitutions mobilisables, retours d'expérience...		2018-2021
Faciliter l'émergence d'opportunités d'implantation sur les communes : identification de zones potentielles d'implantation et / ou des éléments communaux concernés (taille disponible, substitution de chauffage, ...), potentiel et/ou réseau. Appel du CIP pour la partie bâtiment.		2018-2020
Construire une stratégie financière facilitant l'émergence de projets (fond de concours, prise en charge d'études, prise de participation dans des sociétés, investissement, garanties, etc.)		2018
Faciliter l'acculturation des élus par des réunions et des formations.		2018-2020
ORGANISATION OPERATIONNELLE		
Parties de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Piemont Cévenol Référent technique Laurent CHIFFE Référent politique Joël BOUDET	Partenaires techniques : Enercoop, réseau (CCIR, Région, AG Ind E), Partenaires Associés : Région, ADIME	Elus des communes membres
DÉTAILS DES COÛTS PRÉVISIONNELS		
Détail	Coût Prévisionnel (HT) <small>(prix hors prestations et matériaux)</small>	Source de financement <small>(budget, impôt, subvention, ...)</small>
Formations (1 par an en moyenne)	4 000 €	
Fond de concours	A définir	
SUIVI – ÉVALUATION		
Indicateurs de suivi	Nombre d'interventions / sensibilisation thématiques auprès des élus Nombre de communes bénéficiant d'une aide de la CCPC	
Indicateurs de résultats	Nombre de projets fait en cours Part de production d'énergie renouvelable sur le territoire	
Gain énergétique	Gain potentiel GWh	
	État initial (2018)	État attendu (2020)
Gain potentiel kWh (-)/ production EnR(+)	État initial (2018)	État attendu (2020)

8 TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Scénario d'évolution de la demande et production d'énergie d'ici 2050, source DREAL Occitanie	6
Figure 2 : Objectifs de consommations d'énergie (en GWh) en 2050, source Scénario REPOS.....	7
Figure 3: Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET	10
Figure 4 : Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la CCPC, par secteur d'activités, et par source d'énergie, en %, en 2012. Source : ATMO Occitanie	13
Figure 5 Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre de la CCPC par poste, en tCO2e.Source : Bilan Carbone® CCPC, 2017	14
Figure 6 : Anomalie de température à Nîmes, période 1971-2009, données Météo France	17
Figure 7 : Projection des objectifs REPOS sur le territoire de la CC Piémont Cévenol	23
Figure 8 : Projection des objectifs SNCB sur le territoire de la CC Piémont Cévenol	24
Figure 9 : Comparaison des scénarios de quantification du PCAET avec les objectifs régionaux (demande en énergie) et nationaux (émissions GES).....	25
Figure 10 : Positionnement de l'ambition du territoire par rapport aux objectifs régionaux et nationaux	27
Figure 11 : Production d'énergie renouvelable à l'horizon 2030.....	28
Figure 12:Positionnement de l'ambition du territoire par rapport aux objectifs régionaux et nationaux	30